

PROCÈS VERBAL COMMUNE D'ARLEBOSC

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022 A 20H00

PRESENTS : ANDRE Michel, BACHELET Florian, COSTANTINI Gilbert, COSTET Raphaël, GAY Michel, GUIRONNET Manon, MELOUKI Danielle, MEYRAND Elizabeth, PALISSE Yohann, REGAL Claude.

I) Impasse Olagnon

Un administré souhaite acquérir une partie de l'impasse Olagnon afin de rénover la maison parcelle AC 92.

Après délibération, les membres du conseil Municipal à l'unanimité:

- AUTORISENT la cession à 1 € symbolique
- DÉCIDENT que les frais de géomètre, d'actes et de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

II) Convention de soutien technique aux communes

La convention de soutien technique aux communes avec la Communauté d'Agglomération Arche Agglo est à renouveler. En effet, depuis 2017, Arche Agglo a mis en place un service d'assistance aux communes pour le conseil, l'élaboration et la réalisation de programme de travaux d'entretien de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de soutien technique rédigée par la Communauté d'Agglomération « Arche Agglo ».
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

III) Personnel communal

Monsieur le Monsieur le Maire propose de créer un emploi de rédacteur concernant le poste à l'Agence Postale. La question fait débat, il est donc décidé de reporter ce sujet à la prochaine séance.